



Paris, le 8 juin 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

La HALDE rend leur dignité aux mères de famille

La FCPE se félicite de la délibération de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) du 14 mai dernier qui statue sur la possibilité pour des mères voilées d'accompagner les sorties scolaires.

La HALDE a tranché : interdire à une mère d'élève d'accompagner une sortie scolaire au motif qu'elle porte un voile relève de la discrimination.

Cette délibération rejoint la position de la FCPE qui, depuis septembre 2004, dénonce une mauvaise interprétation de la loi relative aux ports des signes religieux à l'école. Cette loi ne s'applique pas aux parents d'élèves.

En ce qui concerne les sorties scolaires, comme le confirme la HALDE, les parents d'élèves accompagnateurs, même s'ils sont considérés comme contributeurs bénévoles du service public, ne peuvent être assimilés à des agents publics soumis au respect du principe de laïcité et de neutralité.

La FCPE exige que, dès aujourd'hui, aucune mère voilée ne soit écartée de l'accompagnement des sorties au regard du principe de neutralité.

La HALDE recommande aux conseils d'école « de revoir les règlements intérieurs applicables et/ou leur interprétation de manière à respecter le principe de non-discrimination religieuse dans la participation des parents à la vie de l'école ».

La FCPE demande donc au ministre de l'Education nationale de préciser sa position lorsqu'il évoque le pouvoir d'appréciation du directeur d'école en matière de choix des accompagnateurs.

Contact presse : Laurence Guillermou, tel. 01 43 57 16 16

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques

108-110, av. Ledru Rollin – 75544 Paris Cedex 11 - Tél : 01.43.57.16.16. – Fax : 01.43.57.40.78.

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique - Site Internet : <http://www.fcpe.asso.fr> – E-mail : fcpe@fcpe.asso.fr